

ACCUEIL D'ÉTUDIANT-E-S POUR DES STAGES DANS LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITÉ, LOGOPÉDIE EN MILIEU SCOLAIRE (PPLS) DU CANTON DE VAUD

A) Principes

Les services PPLS sont des services publics qui accueillent, en principe chaque année, des étudiant-e-s pour des stages dans les professions de la psychologie et la logopédie et en formation pratique pour la psychomotricité. Les services PPLS s'engagent à offrir un encadrement de qualité qui assure aux étudiants une formation professionnelle en lien avec les connaissances acquises à l'université.

Selon les accords ou conventions, les universités partenaires sont informées des places disponibles dans les services PPLS.

Le nombre annuel d'étudiants accueillis dépend des accords avec les universités et des disponibilités d'encadrement des services PPLS.

Ce document figure sur le site Internet de l'OPS <http://www.vd.ch/ops> et dans les secrétariats régionaux (dont les coordonnées sont sur le même site internet).

B) Stages en psychologie

Les stages en psychologie s'organisent selon le partenariat avec l'institut de psychologie de l'université de Lausanne. Les services PPLS proposent des stages dans le cadre du master (2ème année de master) d'une année scolaire à 30% ou de 6 mois à 50%. Les étudiants s'adressent à la coordinatrice des stages de l'université de Lausanne.

Les services PPLS n'offrent pas de stages post-master.

C) Stages en logopédie

Les stages en logopédie sont proposés dans le cadre du master en logopédie (2ème année de master) et s'organisent en lien avec les universités de Neuchâtel et de Genève. Ils s'étendent sur une année scolaire à un taux de 50% (40% de stage et 10% pour la rédaction du mémoire).

La procédure de sélection se déroule de la manière suivante : les étudiants envoient leurs dossiers à l'OPS entre le 1er et le 31 janvier en mentionnant leurs trois préférences régionales sur le document qui figure sur le site internet. Les dossiers sont envoyés par l'OPS aux trois régions annoncées. La sélection se fait entre début février et fin mars sur la base de l'analyse des dossiers de candidature puis, pour les personnes retenues, lors d'un entretien avec au minimum les responsables de stages.

Les stages de courte durée sont soumis à une procédure simplifiée en fonction du nombre d'heures du stage et en collaboration avec ces deux universités. Pour les stages de courte durée, les étudiants s'adressent directement aux universités qui contactent, elles, les régions.

D) Conditions d'engagement et cadre

En cas d'engagement, l'étudiant est informé par les secrétariats régionaux et soumis aux contraintes administratives usuelles. Les conditions salariales, d'horaires, d'assurances sociales et d'accidents sont conformes aux accords passés entre les lieux de formation et l'OPS. Ils sont soumis à la LPers du canton de Vaud ou aux statuts du personnel des régions conventionnées.

Le responsable de stage (RS) est le référent principal du stagiaire au niveau du service PPLS, de l'établissement scolaire ainsi que de l'université.

Des évaluations ont lieu régulièrement dont une à mi-stage. A la fin du stage, un document d'évaluation est rédigé par le RS à l'attention des lieux de formation et selon des modalités définies conjointement entre les universités et l'OPS.

En cas de difficultés récurrentes, le responsable d'équipe (RE), le responsable régional (RR) et l'université sont rapidement informés, plus particulièrement si le stage est remis en question.

A l'issue du stage, un rapport de stage est établi à l'intention du stagiaire par le RS et co-signé par le RE/RR.

E) Buts du stage et cahier des charges des stagiaires

Buts du stage :

- Favoriser une identification de leur rôle dans le cadre des activités du service PPLS et de la collaboration avec l'école et les partenaires.
- Acquérir et appliquer des instruments d'évaluation et d'intervention spécifiques à la profession.
- Mener une réflexion sur les liens entre la théorie et la pratique.

Les stagiaires :

- Se familiarisent avec le cadre spécifique du service PPLS, à savoir l'intervention en milieu scolaire en s'initiant aux activités suivantes :
 - o Prise de contact avec la famille et analyse de la demande.
 - o Bilan, évaluation diagnostique (tests spécifiques à chaque profession).
 - o Consultation et propositions d'interventions.
 - o Traitements individuels et/ou de groupe.
 - o Entretiens de familles et guidance parentale.
 - o Collaboration avec les enseignants (doyens, directeurs et acteurs de l'école)
 - o Participation aux équipes pluridisciplinaires
 - o Rédaction de rapports.
- Participent en principe aux colloques cliniques et administratifs, réunions d'équipe, synthèses, organisés dans le service PPLS.
- Elargissent leurs champs de connaissances en bénéficiant des formations internes au service PPLS et à l'OPS.
- Respectent l'horaire convenu avec le RS.
- Respectent les directives de l'administration dans laquelle ils sont en stage et le code déontologique de leur profession. Ils sont notamment soumis au secret de fonction.

De plus, il est attendu du stagiaire qu'elle ou qu'il fasse preuve de sens clinique, développe ses compétences relationnelles et témoigne de capacités de remise en question, tant vis-à-vis des enfants et de leurs familles, qu'avec ses collègues et l'institution scolaire.

F) Les responsables de stage

Les responsables de stage sont des praticien-ne-s ayant une formation universitaire avec 3 ans de pratique pour les logopédistes ou 4 ans de pratique pour les psychologues.

Les responsables de stage :

- Accueillent les stagiaires et les présentent aux équipes PPLS et d'établissement avec lesquels le stagiaire va être amené à collaborer (et aux RE/RR si nécessaire).
- Mettent au courant les stagiaires sur le fonctionnement du service PPLS, le cadre scolaire en général et sur l'organisation spécifique de l'établissement scolaire où aura lieu le stage.
- Encadrent les stagiaires dans l'ensemble de leurs activités et veillent à ce qu'elles ou qu'ils puissent effectuer les tâches liées à leur profession. Les RS veillent également au fait que les activités confiées soient en lien avec leur statut et leur niveau d'étude ainsi que leurs connaissances théoriques.
- Organisent l'emploi du temps des stagiaires et établissent un plan de travail.
- Accordent du temps aux stagiaires pour superviser leur travail, échanger sur l'ensemble de leurs activités et faire le lien entre la pratique et la théorique.
- Incitent les stagiaires à participer aux formations internes au service en fonction des disponibilités horaires.
- Orientent ou font appel si possible à d'autres personnes ressources à l'intérieur du service PPLS.
- Transmettent des feedback réguliers et procèdent à l'évaluation intermédiaire et finale du stagiaire.
- Rédigent à la fin du stage un certificat de stage co-signé par le RE/RR.

G) Travaux de diplôme ou de recherche

Tout travail de diplôme ou de recherche en vue de l'obtention d'une reconnaissance universitaire qui implique des consultants (enfants, parents, familles), des situations cliniques, des professionnels PPLS ou des intervenants de l'école, doit faire l'objet tant d'une négociation avec le RS que d'un accord avec le RR dans le respect des directives du Département.

H) Formation pratique en psychomotricité (1e 2e et 3e année)

La formation pratique en psychomotricité est organisée par la filière de psychomotricité de la HETS.